



**Assemblée des Premières Nations
Québec-Labrador**

250, Place Chef Michel Laveau, bureau 201
Wendake (Québec) G0A 4V0
Tél. : 418-842-5020 • Téléc. : 418-842-2660
www.apnql-afnql.com

**Assembly of First Nations
Quebec-Labrador**

250, Place Chef Michel Laveau, Suite 201
Wendake, Quebec G0A 4V0
Tel.: 418-842-5020 • Fax: 418-842-2660
www.apnql-afnql.com

RÉSOLUTION N^o 11/2016

OPPOSITION OFFICIELLE AU PIPELINE ÉNERGIE EST DE TRANSCANADA

ATTENDU QUE les Premières Nations au Québec et au Labrador possèdent des droits ancestraux, un titre aborigène et des droits issus de traité, tels que reconnus et affirmés par la *Loi constitutionnelle de 1982*;

ATTENDU QUE, en vertu de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, les Premières Nations au Québec et au Labrador ont le droit aux terres, territoires et ressources qu'ils possèdent et occupent traditionnellement ou qu'ils ont utilisés ou acquis de même que le droit de posséder, d'utiliser, de mettre en valeur et de contrôler ces terres, territoires et ressources;

ATTENDU QUE les Premières Nations au Québec et au Labrador appuient le développement durable des ressources naturelles de leurs terres traditionnelles, à condition que ce développement respecte leurs droits et intérêts, que ce développement soit socialement acceptable pour les Premières Nations, que des mesures appropriées soient prises afin de protéger leur environnement et leurs activités traditionnelles et que des avantages reviennent aux Premières Nations;

ATTENDU QUE, par le passé, les Premières Nations au Québec et au Labrador se sont soutenues lorsqu'un projet de développement particulièrement dangereux et risqué a menacé le territoire, le mode de vie et la sécurité d'une Nation particulière, incluant la récente interdiction des mines d'uranium par les Cris et l'opposition aux mines de terres rares par Kebaowek et Wolf Lake;

ATTENDU QUE le pipeline de sables bitumineux Énergie Est de TransCanada menace les rivières, les lacs et les rives de nombreuses de nos Nations au Québec-Labrador en raison du risque sérieux d'un déversement toxique qui ne pourrait pas être nettoyé adéquatement;

ATTENDU QUE le projet Énergie Est permettra l'expansion des mêmes sables bitumineux qui sont déjà en train de détruire les terres et de nuire à la santé de nos frères et sœurs autochtones en Alberta et ses régions avoisinantes, et laquelle expansion alimentera également les changements climatiques catastrophiques;

ATTENDU QUE les changements climatiques menacent maintenant la sécurité, le mode de vie et même la survie de tous les peuples autochtones du monde, incluant au Canada;

ATTENDU QUE le projet Énergie Est sera évalué par le gouvernement fédéral en vertu du même processus brisé de l'Office national de l'énergie qui viole l'obligation constitutionnelle de consulter de la part de la Couronne et que l'APNQL a sévèrement critiqué à répétition sans résultats;

ATTENDU QUE le Québec a jusqu'à maintenant choisi de faire fi de son obligation constitutionnelle de consulter les Premières Nations au Québec et au Labrador quant au projet Énergie Est, et ce, malgré les nombreuses demandes de l'APNQL;

ATTENDU QU' en dépit de questions de compétences fédérale et provinciale à l'égard du projet, les Premières Nations, incluant celles au Québec-Labrador, peuvent exercer leur propre compétence inhérente sur le projet Énergie Est en vertu de leur pouvoir inhérent de gouverner et protéger leurs territoires et leurs peuples;

ATTENDU QU' il est dans l'intérêt de toutes les Premières Nations au Canada et ailleurs de travailler ensemble dans l'exercice d'une telle compétence étant donné la menace collective que le pipeline Énergie Est et les autres pipelines des sables bitumineux présentent pour tous les peuples autochtones de la planète;

ATTENDU QU' il est tout aussi essentiel que les peuples autochtones travaillent ensemble et jouent un rôle de premier plan dans l'élaboration des stratégies du Québec et du Canada visant à combattre et atténuer les changements climatiques,

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU :

QUE les Premières Nations du Québec et du Labrador s'opposent officiellement au projet Énergie Est de TransCanada;

QUE les Premières Nations au Québec et au Labrador demandent au gouvernement du Canada et au gouvernement du Québec de prendre toutes les mesures nécessaires, y compris des mesures législatives, réglementaires et administratives, afin d'assurer qu'ils respectent leurs obligations constitutionnelles dues aux Premières Nations quant au projet Énergie Est, y compris une refonte totale en collaboration avec les Premières Nations de la revue du projet par l'Office national de l'énergie;

QUE les Premières Nations au Québec et au Labrador demandent au chef régional Ghislain Picard et l'APNQL d'aider à communiquer et à coordonner l'opposition des Premières Nations au Québec et au Labrador au projet Énergie Est, et ce, à l'intérieur et à l'extérieur du Québec-Labrador;

QUE les Premières Nations au Québec et au Labrador continueront de travailler ensemble et en collaboration avec des peuples autochtones partout sur l'Île de la Tortue et dans le monde sur les stratégies qui constituent de réelles solutions à la crise climatique;

QUE les Premières Nations au Québec et au Labrador exigent que tout plan de lutte contre les changements climatiques du Québec et du Canada soit développé en partenariat avec eux et soit solidement sur les connaissances et la sagesse autochtones, lesquelles ont permis à nos peuples de vivre en équilibre avec la Terre-Mère depuis des temps immémoriaux.

PROPOSÉE PAR : Grand chef Serge Simon, Kanesatake

APPUYÉE PAR : Chef Lance Haymond, Kebaowek

ABSTENTION : 1

ADOPTÉE LE 15 JUIN 2016 À QUÉBEC

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'G. Picard', is written over a horizontal line.

Ghislain Picard
Chef de l'APNQL